REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Allée des Jacinthes* à *1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : ***S.A. ZABRA REAL ESTATE ,*** Antoon Catriestraat 8a à 9031 Gent
- Demande de: ***Permis d'Environnement de classe 2 : PE 79/2025 - Nouvelle demande.***

Nature de l'activité principale : Construction d'un immeuble de logements dans le lotissement Erasmus Garden

Exploitation (rubriques) : Systèmes géothermiques fermés (60 m - rubrique 62 4A), Exploitation (rubriques) : parking (43 emplacements - rubrique 68 A),

Zone : P.R.A.S. : *zones d'habitation à prédominance résidentielle*
P.P.A.S. :**"CHAUDRON"** (A.G. 20/10/2022).

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :
A partir du **25/09/2025** et jusqu'au **09/10/2025** inclus.

Le dossier est consultable <u>sur rendez-vous</u> pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :
- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, ***<u>au plus tard le 09/10/2025.</u>***
- Oralement, **<u>sur rendez-vous</u>** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 15/09/2025.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN[1]

Par délégation :
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER [1]

[1] Reproduction de la signature.